

dont jouit le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) doyen actuel de la Chambre qui, dans notre vie publique, a contribué plus que quiconque à assurer l'unité du pays. Ce doit être une source de grande fierté pour lui, comme pour nous tous, d'avoir eu l'avantage d'entendre son fils prononcer en cette Chambre des paroles de nature à l'assurer que, Dieu aidant, celui qui porte son nom, et partagera sans doute sa renommée, poursuivra la lutte qu'il a menée toute sa vie, au Parlement et dans le pays en vue de l'unité du Canada et des intérêts du peuple canadien.

Je voudrais en même temps féliciter très chaleureusement celui qui a appuyé l'adresse. Ses paroles étaient la preuve de la formation soigneuse qu'il a reçue, partie à l'université de Princeton et partie à celle d'Oxford. Je lui dirai qu'il vient de donner au Parlement à ce grave tournant de l'histoire, l'assurance des services que nous pourrions attendre de lui à l'avenir pour le plus grand bien de la chose publique.

Le chef de l'opposition s'est formalisé, je crois, de la partie du discours du trône où il est question de l'opportunité d'entreprendre une étude immédiate des problèmes d'après-guerre. Membre du Parlement, depuis quelque temps déjà, je crois savoir un peu quelle forme la critique est susceptible de prendre. Je crains que, si le discours du trône n'avait rien contenu de ce genre, l'honorable député aurait précisément commencé par dire que nous avions omis l'un des sujets les plus importants de l'heure, c'est-à-dire la préparation aussi hâtive que possible au règlement non seulement des grands problèmes qui naîtront avant la fin de la guerre, mais aussi ceux qui surgissent déjà du fait de la guerre. J'espère que la Chambre se convaincra que l'une de ces suprêmes obligations est de faire une étude de ces questions aussi tôt et aussi complètement que possible. Assurément, personne ne s'imaginera que l'effort de guerre du Canada souffrira le moins du monde de l'examen simultané de ces autres questions. A cet égard, le Gouvernement accomplit ce qu'il a toujours eu en vue: prévoir continuellement les situations susceptibles de se présenter.

Mon honorable ami a parlé de la visite de Leurs Majestés le roi et la reine au Canada. Il a fait observer que le discours du trône ne contenait, à cette session, aucune allusion particulière à cette visite, mais si mon honorable ami avait alors été à la Chambre, il aurait trouvé dans le discours du trône du début de la session de 1939, au sujet de la visite projetée de Leurs Majestés,

un passage dont il eût été le premier à louer les termes. Voici ce passage:

La nouvelle que Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth ont gracieusement décidé de venir au Canada durant les mois de mai et de juin a été reçue avec joie par tout le Dominion. L'honneur d'accueillir leur roi et leur reine, en personne, sur leur sol, est un avantage dont se prévaudront avec enthousiasme et fierté tous les sujets canadiens de Sa Majesté. Cette visite sera la première d'un souverain régnant à l'un de ses dominions autonomes. Ce sera la première fois qu'un roi et une reine de Grande-Bretagne viendront en Amérique du Nord. Il y a lieu de se réjouir tout particulièrement de ce que le voyage de Leurs Majestés doit s'étendre à toutes les provinces du Canada.

Puis il est question de la visite projetée de Leurs Majestés aux Etats-Unis et, dans le discours du trône prononcé à la clôture de cette session-là, il est encore, à propos de la visite de Leurs Majestés, un passage qui signale comme l'un des faits les plus mémorables de tout le voyage, la rencontre des Souverains et les membres des deux Chambres du Parlement. Voici en quels termes:

En venant clore une session au cours de laquelle, pour la première fois, le Roi a paru en personne au Parlement du Canada, je désire exprimer la satisfaction que procure à mon gouvernement l'allégresse universelle et sincère d'un peuple uni qu'honore la visite de son Souverain...

Mon gouvernement s'est réjoui de ce que Sa Majesté ait pu accorder, en personne, la sanction royale au projet de loi portant ratification de l'accord de commerce conclu entre le Canada et les Etats-Unis.

Outre les allusions à la visite de Leurs Majestés faites dans des discours du trône antérieurs, le compte rendu renferme plusieurs mentions de cette occasion mémorable faites par moi-même ou par d'autres. Agréable coïncidence, l'an dernier, semaine pour semaine, leurs majestés le Roi et la Reine étaient de passage dans cette ville. Si j'ai bonne mémoire, il y a juste un an, jour pour jour, les membres des deux Chambres du Parlement avaient l'insigne honneur de recevoir le roi et la reine à un dîner parlementaire. Avec l'honorable représentant je conviens que la visite chez nous du roi et de la reine fut l'un des plus heureux événements de nos annales, heureux par les réjouissances auxquelles il a donné lieu dans toutes les parties du Dominion, heureux surtout par l'occasion qu'il a fournie de constater l'affection du peuple canadien pour ses souverains et sa loyauté profonde envers la couronne. Il a de plus aidé à faire connaître l'unité du peuple canadien dans son allégeance à la couronne.

L'honorable représentant a eu l'amabilité de souligner la part que j'ai pu prendre à l'invitation faite à Leurs Majestés au nom de notre peuple de visiter le Canada. En cela je n'ai

[Le très hon. Mackenzie King.]